

TROPHÉES RSE GRAND EST



RÈGLEMENT & ANNEXE

ORGANISÉS PAR AVEC LE SOUTIEN DE



RÉGLEMENT

OBJECTIFS DES TROPHÉES RSE GRAND EST

- **IDENTIFIER** les initiatives développement durable les plus remarquables
- **VALORISER** les initiatives les plus méritantes
- **PROMOUVOIR** les enjeux et atouts d'une démarche responsable

CALENDRIER

- **MARDI 2 AVRIL 2019** : ouverture de l'appel à candidature
- **VENDREDI 14 JUIN 2019** : clôture de l'appel à candidature – **PROLONGATION JUSQU'AU 30/06/19**
- **SEPTEMBRE 2019** : audition des candidats et délibération du jury
- **NOVEMBRE 2019** : remise des Trophées RSE lors du Forum dd à Strasbourg (67)

VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT !

Vous conciliez préservation de l'environnement, progrès social, efficacité économique ou encore gouvernance participative dans le management quotidien de votre entreprise ?

Ces Trophées RSE sont faits pour vous !

Parmi les actions que vous avez entreprises, les Trophées RSE vous invitent à présenter une initiative concrète qui soit à la fois innovante et représentative d'une démarche transversale et durable.

$$\text{RSE} = \left(\begin{array}{c} \text{ENVIRONNEMENTAL} \\ + \\ \text{SOCIAL} \\ + \\ \text{ÉCONOMIQUE} \end{array} \right)$$

RÈGLEMENT DES TROPHÉES RSE GRAND EST

PRÉAMBULE

Idée Alsace, association régionale de plus d'une centaine de membres entreprises et collectivités a organisé 9 éditions des Trophées Idée Alsace, récompensant les bonnes pratiques des adhérents du réseau (99 entreprises candidates pour 38 Trophées ou prix décernés).

Depuis 2017, Idée Alsace a changé de format de Trophées en proposant des Trophées RSE ouverts à tout type d'entreprise du Grand Est.

Portés par Idée Alsace, ces Trophées RSE sont réalisés en partenariat avec l'ADEME, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, la CCI Grand Est, la DREAL Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et avec le soutien de l'Afnor.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Trophées RSE sont ouverts à toute entreprise ou association de la Région Grand Est, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité. Le projet présenté de la structure devra être en lien ou se dérouler sur le territoire Grand Est.

Par définition, la RSE (Responsabilité Sociale ou Sociétale des Entreprises) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est à dire à la fois sur les piliers environnement, social et économique.

Les candidats déposent un dossier pour présenter leur projet.

Voici les critères de sélection :

- Dimension transversale du dd dans le projet (économique, social, environnemental ou gouvernance) ;
- Implication des parties prenantes (internes et externes) ;
- Caractère innovant (au delà des obligations légales) ou précurseur ;
- Caractère transposable du projet.

Les projets présentés doivent avoir démarré depuis 3 ans au plus. Les candidats s'engagent à présenter un projet significativement avancé, touchant au moins deux des piliers du développement durable.

Chaque candidat ne pourra déposer qu'un seul dossier.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site d'Idée Alsace, www.ideealsace.com, ainsi que sur le site du Forum dd www.leforumdd.fr

ENVOI DES DOSSIERS ET CONTACT

Les dossiers sont à retourner jusqu'à la date du **14 juin 2019 minuit** par voie électronique, à l'attention de Fanny Meunier : fanny.meunier@ideealsace.com

Pour toute question, vous pouvez contacter :
Fanny Meunier – chargée de mission communication et événementiel Idée Alsace
03 88 33 36 30
fanny.meunier@ideealsace.com

Idée Alsace
22, avenue de l'Europe – 67300 Schiltigheim

JURY

Les candidatures seront examinées et présélectionnées, puis soumises à un jury indépendant et souverain composé d'acteurs régionaux spécialistes des domaines social, économique et environnemental.

La sélection des lauréats s'effectue en 3 étapes :

- 1^{ère} phase : confirmation de l'éligibilité des dossiers par Idée Alsace ;
- 2^{ème} phase : examen des dossiers de candidature par le jury restreint et sélection des dossiers ;
- 3^{ème} phase : audition des candidats sélectionnés par le jury qui délibérera pour définir et attribuer les Trophées, prix d'encouragement et/ou mention spéciale.

Si l'un des membres du jury est partie prenante d'un projet présenté, celui-ci s'abstiendra de participer à la délibération du jury.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter le présent règlement.

PRIX

Les lauréats aux Trophées RSE seront récompensés et valorisés via les avantages suivants :

- Pour le lauréat du Trophée RSE, visite d'une journée avec un évaluateur auditeur Afnor afin d'aborder les thèmes RSE au choix du lauréat (RSE, énergie, environnement...);
- diffusion des supports de communication dans les réseaux partenaires et dans la presse régionale;
- réalisation et remise d'une vidéo reportage pour chaque lauréat des Trophées RSE;
- création et mise en ligne d'une fiche Bipiz (plateforme nationale recensant plus de 1000 fiches pour 500 entreprises) pour présenter la bonne pratique de chaque candidat
- remise des Trophées lors du Forum dd devant un public de 500 personnes composé de chefs d'entreprises et d'acteurs économiques régionaux.

REMISE DES TROPHÉES

Les résultats des Trophées RSE seront annoncés lors du Forum du développement durable qui se déroulera en novembre 2019 à Strasbourg (67).

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Les candidats des Trophées RSE s'engagent à :

- répondre aux sollicitations permettant de valoriser et d'échanger sur leurs initiatives (échange d'expérience, reportage, témoignage),
- participer à la remise des Trophées RSE.

ANNEXE

Extrait de l'article posté le 25 septembre 2018, sur le site du MEDEF

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : quelles implications pour les entreprises ?

Adopté par 193 pays lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 septembre 2015, l'« Agenda 2030 pour le développement durable » fixe 17 ODD visant à « éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ».

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



S'ils visent en premier lieu les Etats, les ODD ne pourront être atteints sans une mobilisation active de l'ensemble des acteurs. Collectivités territoriales, entreprises, chercheurs, ONG et citoyens, sont donc invités à s'approprier ces objectifs et à contribuer, à la hauteur de leurs moyens, à leur réalisation.

L'Agenda 2030 est un cadre dans lequel ces acteurs peuvent décider, de manière volontaire, d'inscrire leurs actions en matière de développement durable. Pour chaque objectif de développement durable, les réponses apportées par les acteurs peuvent être de nature différente en fonction du secteur d'activité, de l'organisation et de ses objectifs.

Le caractère communiquant des ODD, leur universalité et leur capacité à parler à l'ensemble des acteurs dans un langage commun en font un cadre intéressant pour le développement durable, y compris pour les entreprises.

L'AGENDA 2030 : UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, sont un acteur clé dans l'atteinte des ODD, par la mise sur le marché de solutions pour y répondre.

Avec l'Agenda 2030, les entreprises disposent d'un cadre universel et global dans lequel inscrire la contribution de leur activité à un développement durable, en s'appuyant sur les actions mises en œuvre dans le cadre de leur démarche de RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise).

Si leur utilisation comme référentiel est volontaire, les ODD peuvent être utiles aux entreprises pour, par exemple :

- réaliser un autodiagnostic ou une autoévaluation de la performance RSE ;
- servir de cadre pour le développement de la stratégie RSE ;
- redonner du sens et impliquer les collaborateurs sur une mission positive avec des ambitions à long terme ;
- dialoguer avec les parties prenantes dans la mesure où l'Agenda 2030 constitue un langage commun ;
- innover de manière collaborative, en ce sens que les objectifs de développement durable favorisent le développement de partenariats (entre entreprises et avec d'autres parties prenantes) pour proposer une offre intégrée, chercher des financements, concevoir des projets qu'il n'aurait pas été possible de développer seul ;
- comparer sa performance à celle de ses concurrents, français, européens ou internationaux.

Le concept d'ODD n'a pas vocation à remplacer le concept de RSE pour les entreprises. La RSE, contribution des entreprises au développement durable, est un outil de développement visant à intégrer les enjeux sociaux / sociétaux, environnementaux et de gouvernance au cœur de la stratégie des entreprises et de leur gestion.

Par la mise en œuvre d'une démarche RSE, les entreprises contribuent aux ODD.

Pour aller plus loin

- Guide destiné aux entreprises : https://www.globalcompact-france.org/images/bibliotheque_documentaire/Guide_pratique_ODD_entreprises_2016_-_web_1_1.pdf
- Approfondir les ODD : www.agenda-2030.fr
- Votre contact en DREAL Grand Est : nathalie.bellot@developpement-durable.gouv.fr



Les 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Éradication de la pauvreté (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)



Sécurité alimentaire et agriculture durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)



Santé et bien-être (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)



Éducation de qualité (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)



Égalité entre les femmes et les hommes (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)



Gestion durable de l'eau pour tous (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)



Énergies propres et d'un coût abordable (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)



Travail décent et croissance durable (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)



Infrastructures résilientes et innovation (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)



Réduction des inégalités (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)



Villes et communautés durables (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)



Consommation et production responsables (Établir des modes de consommation et de production durables)



Lutte contre les changements climatiques (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements et leurs répercussions)



Vie aquatique marine (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)



Vie terrestre (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)



Paix, justice et institutions efficaces (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)



Partenariats pour la réalisation des objectifs